

15 janvier 2013

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



DES CHANGEMENTS POUR 2013

Le 10 janvier 2013, le DRCPN a convié les organisations syndicales à une réunion de présentation du projet de circulaire-cadre du nouveau dispositif de la prime de résultats exceptionnels.

L'administration veut faire évoluer le dispositif et a présenté les changements suivants :

- Part collective plus importante (90 % dans le projet contre 58 % en 2012).
- Nouvelle part collective ciblée pour « les petites équipes »
- Part collective étendue à toutes les directions d'emploi (aujourd'hui restreinte à la PP, DCSP, DCCRS et DCPAF).
- Changement de la période de référence du 1er juillet au 30 juin (au lieu du 1er septembre au 31 août).

Le SNAPATSI a demandé les évolutions suivantes :

- Prise en compte des domaines administratifs, et de soutien, technique et scientifique pour les 4 types de PRE (collective, petites équipes, individuelle et pour évènements exceptionnels).
- Définition de critères spécifiques aux Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques pour la PRE collective
- Plus grande transparence au niveau local dans l'attribution de la PRE
- Les petites équipes exerçant en Zones de Sécurité Prioritaires doivent être primées sur un autre régime indemnitaire que celui de la PRE

Au vu des amendements des organisations syndicales, la circulaire doit faire l'objet d'une nouvelle rédaction.

*Comme à son habitude ces derniers temps,
le SNIPAT était absent,
plus préoccupé par ses querelles internes.*

**Pendant ce temps, le SNAPATSI agit
pour l'intérêt général et vous informe !**

Rejoignez le seul syndicat qui défend vos intérêts !

P
R
E

